

VÉGÉTATION PRÉSENTE DANS LE LIT DE LA RIVIÈRE

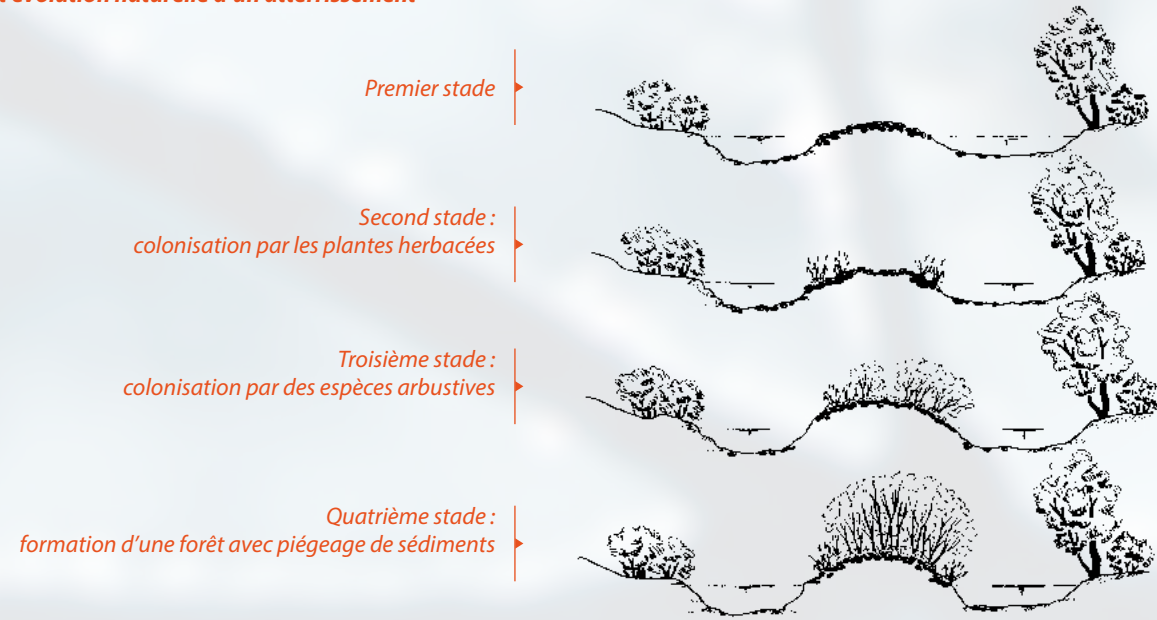
LA VÉGÉTATION DES BANCS ALLUVIAUX

Les atterrissements sont des **amas de sédiments ou alluvions (sable, graviers, cailloux...)** qui se déposent dans des zones où le courant est moins fort, y formant des bancs. Ces matériaux ont été érodés en amont et apportés par la force du courant. Ils peuvent être remobilisés au gré des crues qui les emportent plus en aval. Ces dépôts font donc partie intégrante du fonctionnement naturel d'une rivière.

On distingue deux types d'atterrissements :

- ① les **bancs actifs ou mobiles**, généralement submergés en cas de crues ce qui permet de remobiliser les sédiments déposés à la crue précédente. Ces bancs sont rarement ou faiblement recouverts par des végétaux et se forment en général à proximité du bras principal. Ils offrent ainsi une grande diversité de profondeurs d'eau et de matériaux constituant le lit du cours d'eau. De ce fait, ils créent des conditions favorables à l'installation d'abris, de zones de frai et de croissance pour les poissons.
- ② les **bancs fixés progressivement par la végétation** qui s'y installe. Celle-ci freine le courant à cet endroit ce qui permet le dépôt d'alluvions toujours plus fines et favorables à la végétalisation. Si aucune grosse crue n'intervient, les successions végétales peuvent conduire à la formation d'une forêt alluviale (dans le cas de grandes rivières).

Formation et évolution naturelle d'un atterrissement



OÙ SE FORME-T-IL ?

Le dépôt de sédiments peut s'effectuer :

- ① dans la courbe interne d'un méandre ;
- ② en amont d'un seuil artificiel ou naturel (embâcle) ;
- ③ en amont ou en aval des piles d'un pont ;
- ④ lorsque la pente du cours d'eau s'affaiblit ;
- ⑤ lorsque le cours d'eau s'élargit (confluence).



Bancs végétalisés au droit d'un pont sur l'Ouane - Crédit photo : M. Douane



Atterrissement en cours de végétalisation en aval d'une confluence - Crédit photo : M. Douane

QUELS SONT LES IMPACTS SUR LE MILIEU ?

Les atterrissements, ou bancs, entraînent une modification de la forme du lit du cours d'eau et une réorientation des écoulements.

Ils peuvent donc ponctuellement augmenter le niveau d'eau favorisant ainsi les inondations. En déviant progressivement l'écoulement, ils entraînent un surcreusement du chenal d'écoulement préférentiel et peuvent provoquer la création de zones d'érosion.

Une bonne gestion des bancs est donc essentielle pour la maîtrise de la dynamique de la rivière.



Réduction de la section d'écoulement et augmentation de la vitesse au droit d'un pont - Crédit photo : M. Douane

QUELLE GESTION ADOPTER ?

SITUATION AVANT TRAVAUX



Sur les bancs inactifs où la végétation est bien installée, des actions peuvent être entreprises à la fois sur les végétaux et sur les sédiments de façon ponctuelle et non généralisée :

- ① L'arrachage et le dessouchage des arbres et des arbustes présents sur le banc. Cette opération, appelée **essartement**, n'est efficace que si le banc affleure à la surface de l'eau. Si le banc est trop élevé, il devra également être arasé ;

SITUATIONS APRÈS TRAVAUX



Retrait des végétaux et scarification de l'atterrissement

- ② Le griffage de la surface du sol à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet à griffe et d'un « ripper » afin de déraciner les jeunes pousses de ligneux. Pour cette opération de **scarification**, il faut effectuer un double passage : l'un en parallèle et l'autre perpendiculaire à l'écoulement ;



Arasement du banc jusqu'au niveau des basses eaux et enlèvement des matériaux

- ③ L'**arasement** du banc par enlèvement de la partie située au-dessus du niveau moyen des eaux et retrait des matériaux aux abords des secteurs sensibles comme les ponts.

A noter qu'il est interdit de faire entrer une pelle mécanique dans un cours d'eau sans autorisation préalable.

En aucun cas, il ne peut être procédé à un curage de la totalité de l'atterrissement et à l'exportation des matériaux. L'exportation des sédiments entraînerait un déficit de matières solides dans la rivière et un aggravement du phénomène d'enfoncement du lit.

Les actions de curage et d'enlèvement d'atterrissements sont soumises à déclaration ou à autorisation préalable auprès des services de police de l'eau.

CONSEILS D'ENTRETIEN

Cas N°1

Îlot ne gênant pas l'écoulement des eaux et ne provoquant pas d'érosion au niveau des berges

Il est conseillé de **conserver l'îlot** tel quel afin de maintenir la dynamique alluviale.

Cas N°2

Atterrissement couvert de végétation et situé à l'intérieur d'un méandre provoquant une érosion sur la berge opposée

La **végétation pourra être retirée et la surface du banc griffée** afin de déraciner les jeunes pousses. Le déchiquetage des systèmes racinaires « libère » les alluvions qui vont pouvoir être de nouveau entraînées par le cours d'eau. Ces opérations favorisent l'écoulement des eaux et suppriment les actions d'érosion sur la berge opposée.

Cas N°3

Atterrissement couvert de végétation situé en aval d'un ouvrage hydraulique

Il est nécessaire de **retirer la végétation et d'arasé le banc** en cas de gêne à l'écoulement et s'il y a un risque d'encombrement de l'ouvrage hydraulique.

PERIODE D'INTERVENTION

Les atterrissements se formant lentement, il n'y a pas lieu de mener des interventions en urgence. Le seul critère à prendre en compte est de **ne pas intervenir pendant les périodes de reproduction des poissons**.

